

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES RURALES

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN RURALITÉ



 Solidarité
Femmes

 3919

Seule

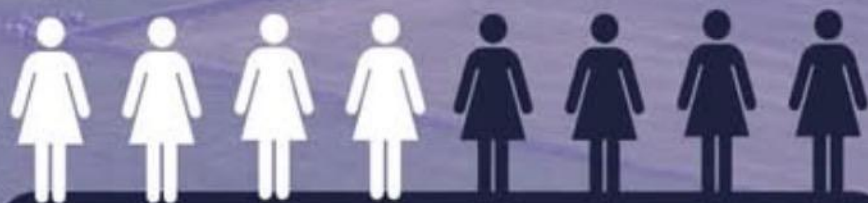
30%

de la population habite
en zone rurale en France

alors que

50 %

des féminicides
s'y produisent



LA MOITIÉ

des féminicides sont
commis en ruralité

**LES VIOLENCES NE SONT
PAS PLUS FRÉQUENTES
EN MIEUX RURAL**

**MAIS LES CONSÉQUENCES
Y SONT PLUS DRAMATIQUES**

&

**MÈNENT PLUS SOUVENT
AUX FÉMINICIDES**

Pourquoi ? →



L'ÉLOIGNEMENT

L'éloignement des services publics entraîne des phénomènes de **non-recours aux droits**. Souvent, les médecins de village ne sont pas formés·es aux certificats médicaux-légaux. Cela entraîne un **retard dans le repérage et la prise en charge** des femmes victimes de violences.



L'INTERCONNAISSANCE

Dans les villages ruraux, **tout le monde connaît tout le monde** et cela freine les victimes qui ont peur de ne **pas être crues et des représailles**.



DES FREINS POUR FUIR LES VIOLENCES

Ces deux particularités font qu'il est **difficile** pour une femme victime **de rester dans son territoire** après les violences.

Elles sont alors obligées de partir, ce qui implique souvent un **arrachement de leur lieu de vie** et/ou de travail et du lieu de scolarité des enfants.

Les **agricultrices**, elles, ne peuvent souvent pas fuir les violences, **ne pouvant pas abandonner leurs animaux**.

LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE



accès à l'emploi plus éloigné



offre de formation limitée



manque de politiques publiques & d'aides

Tous ces facteurs forment une précarité supplémentaire et augmentent le risque de retour au domicile.

Il est impossible de fuir sans ressources propres et étant dans l'incapacité de subvenir aux besoins de ses enfants.

UN ACCÈS AUX ARMES À FEU

En ruralité, la présence d'armes à feu aux domiciles des conjoints ou ex-conjoints violents renforcent le danger pour les femmes victimes

En 2023



1 FÉMINICIDE SUR 3

**a été commis par arme à feu,
et surtout en ruralité (armes de
chasse, "armes du grenier"...))**

L'isolement géographique, les difficultés à se confier, l'éloignement des structures d'aide et la dépendance économique sont autant d'**obstacles qui rendent le départ plus difficile en zone rurale.**

Dans ces territoires, ces **freins peuvent renforcer le danger** auquel les femmes sont exposées et rendre les violences conjugales particulièrement meurtrières.

La lutte contre les violences faites aux femmes doit donc **être une priorité partout**, y compris en milieu rural. Les **collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer** : elles doivent se mobiliser et consacrer des moyens financiers à la hauteur des besoins pour prévenir les violences, protéger les victimes et leur permettre de se reconstruire.